

Le Conseil général et vous

Composé de 29 conseillers généraux élus pour 6 ans, avec un budget de 444 M€ et plus de 2000 agents, le Conseil général agit tous les jours au service des 421 114 Euréliens.

SOLIDARITÉ



- familles (femmes enceintes, petite enfance...)
- personnes âgées et handicapées
- protection de l'enfance en danger
- personnes en difficulté, insertion

ROUTES, TRANSPORTS



- + de 7600 km de routes départementales
- Transbeauce
- transports scolaires

ÉDUCATION



- collèges (restaurants scolaires, équipement des classes, entretien et rénovation des bâtiments)
- actions pour la réussite scolaire
- centre universitaire de Chartres et IUFM

ENVIRONNEMENT, AGRICULTURE



- développement durable, eau, déchets, cadre de vie
- aménagement foncier (ex-remembrement)
- énergies renouvelables (éolien, solaire, biocarburants, biomasse)

AIDES AUX COMMUNES



- financement de travaux et d'équipements
- soutien technique

EMPLOI, ÉCONOMIE, LOGEMENT



- accueil des entreprises
- aide à la construction de logements
- développement de secteurs porteurs d'emploi

ASSOCIATIONS, SPORTS, CULTURE



- aide aux clubs sportifs
- subventions aux associations
- soutien aux bibliothèques
- spectacles, festivals...

* Budget primitif 2010

Conception - Conseil général d'Eure-et-Loir - Direction de la communication - LL - Crédits photos : DR - Janvier 2010

MAPPERUNEPER



Ca crée des liens d'être euréliens

Conseil général d'Eure-et-Loir
1, place Châtelet - 28026 CHARTRES cedex
Tél. : 02 37 20 10 10 - www.eurelien.fr

TDENS

Préserver les espaces naturels sensibles en Eure-et-Loir



Ca crée des liens d'être euréliens

Une politique en faveur du patrimoine naturel

Instaurée en Eure-et-Loir en 2005 au taux de 1,5%, la taxe départementale des espaces naturels sensibles (TDENS) est due pour les travaux donnant lieu à la création de surface hors œuvre nette (SHON) : constructions, agrandissements, installations et travaux divers...

Calculée par la Direction départementale des territoires (DDT), elle est payable en 2 fois : 18 et 36 mois après l'obtention de l'autorisation de travaux.

Versée au Département, cette taxe est affectée à la politique des espaces naturels sensibles définie par le Conseil général.

Elle permet de préserver et valoriser des zones naturelles du département qui présentent un intérêt écologique, et d'ouvrir au public de nouveaux sites.

Elle intègre aussi le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR).

Actions financées par la TDENS

De nombreuses actions ont déjà été financées ou aidées dans tout l'Eure-et-Loir grâce à la TDENS. Elles ont permis par exemple ...



...de faire découvrir le site des marais de Donnemain-Saint-Mamès, près de Châteaudun

La commune, en partenariat avec le Conservatoire régional du patrimoine naturel, a fait implanter un observatoire à oiseaux près de la roselière, en bord de Conie. Des panneaux pédagogiques ont été installés pour le public.



...de favoriser la biodiversité sur une ancienne ballastière et encourager la découverte du milieu

Géré par le Syndicat intercommunal du plan d'eau de Mézières-Écluzelles (au sud

de Dreux), ce site d'environ 100 ha présente des milieux très diversifiés : plan d'eau (le plus grand d'Eure-et-Loir), marais, boisements... Il a fait l'objet de travaux de réaménagement pour favoriser la biodiversité, déjà riche sur le site. Ouvert au public, un sentier-nature permettant de découvrir le milieu naturel y a été aménagé.

...de lutter contre une plante invasive : la jussie

La jussie est une espèce qui a été introduite pour l'ornement des plans d'eau. Mais elle a colonisé le milieu naturel et occupe, dans certaines zones, la totalité de la surface d'eau, au détriment des autres espèces.



La Fédération d'Eure-et-Loir pour la pêche et la protection du milieu aquatique a réalisé des arrachages afin de limiter sa progression.



...d'offrir un réseau de chemins de randonnée dans tout le département

Dans le cadre du plan départemental, la TDENS finance la maintenance du balisage de plus de 3000 km de chemins communaux ouverts pour la randonnée. Elle permet aussi de mettre à disposition du public des informations sur les possibilités de loisirs-nature en Eure-et-Loir par l'édition de brochures ou par Internet.

De nombreuses autres actions sont en cours ou en projet !

Pour tout renseignement :

Conseil général – Direction des ressources naturelles
Hôtel du Département - 1 place Châtelet 28026 Chartres Cedex
Tél. : 02 37 88 48 12 - 02 37 23 58 83
Courriel : environnement.amenagement@cg28.fr
www.eurelien.fr/environnement